

Décision

Générale

colonial

Décision n° 335 du 21 Avril 1943.

n° 335

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 avril 1943

Numéro JO

n° 9 du 01/05/1943

Date du numéro

1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

M. CROGNIER, Chef ouvrier d'art principal de classe exceptionnelle des Travaux Publics du Cameroun en service détaché est mis provisoirement et pour compter du jour de son débarquement à la Colonie à la disposition du Chef du Service des Travaux Publics. M. FORGET, employé auxiliaire précédemment en Service au Cabinet du Gouverneur, est mis à la disposition du Chef du Service du Ravi villemont: Général. MM. DELTOUR e GUIL.BAUD, Commis principaux des Postes en instance de départ, sont mis provisoirement et pour compter du 19 Avril 1943 à la disposition du Directeur de la Banque de Chine qui remboursera au budget local le traitement alloué aux intéressés pendant toute la durée de leur détachement.